

**COMPTE RENDU PRESSE  
REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 20 DECEMBRE 2005**

Le mardi 20 décembre deux mil cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

### **TARIFS COMMUNAUX 2006**

Les tarifs 2006 proposés par Monsieur le Maire sont approuvés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

### **ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS MENAGERS : Approbation du coût des interventions**

Afin d'améliorer la propreté de la Ville, le Conseil Municipal décide de prendre un arrêté municipal portant règlement de collecte des ordures ménagères qui autorise la commune à procéder à la facturation du service rendu, que constitue l'enlèvement, par les services municipaux, des dépôts sauvages effectués sans respect des règlements, de l'environnement et de la qualité de vie dans notre Ville.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses engagées par la Ville lors de l'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures ménagères, il convient d'arrêter le prix de l'intervention à 81 €.

Les propositions de Monsieur le Maire sont approuvées, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Les administrés seront informés de ces dispositions dans le prochain « Caudebec Magazine ».

### **MODIFICATION DU P.O.S. (PLAN D'OCCUPATION DES SOLS)**

Par délibérations des 30/05/05 et 7/09/05, le conseil Municipal a décidé le lancement de la procédure de modification du POS de la ville de Caudebec-en-Caux.

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 12 Novembre 2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire et le charge de signer tout document inhérent à cette décision.

### **AMENAGEMENT DU QUAI GUILBAUD 1<sup>ère</sup> PARTIE**

Suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres, le 14 Décembre 2005, et à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, cette même Commission, en séance du 20 Décembre 2005 a décidé d'attribuer les lots suivants :

Lot 1 : maçonnerie paysagère	entreprise NARAC	248 097,50 HT
Lot 2 : serrurerie-platelage bois	entreprise CMB	95 338,00 HT
Lot 3 : éclairage extérieur	entreprise GARCZYNSKI	53 963,00 HT

Soit un montant total de 397 398,50 HT

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, la décision de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Les travaux débiteront fin Janvier 2006.

## **AMENAGEMENT DU QUAI GUILBAUD – 2<sup>ème</sup> partie – chemin du halage**

L'avenant au Contrat de Pays du 24 septembre 2005 prévoit (fiche action 3.12) la réfection et l'aménagement du chemin du halage, quai Guilbaud, à partir de l'ancienne cale du bac vers Rouen.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les demandes de subventions au Département et à la Région.

## **REAMENAGEMENT DE LA ZONE DU MARAIS**

Par délibération du 6 Juillet 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le P.N.R.B.S.N. (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande) dans le cadre du Contrat Rural pour le financement de l'opération globale de réhabilitation du marais.

Lors de l'étude de la demande, le P.N.R.B.S.N. a indiqué que deux phases ne seront pas financées en l'état : le verger et le passage aménagé pour les animaux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les demandes de subventions pour ces 2 phases.

## **REGLEMENT MUNICIPAL DU MARCHÉ**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement municipal du marché proposé par Monsieur BARON et charge Monsieur le Maire de son application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## **ACCUEIL PERISCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur Guy LAVEILLE informe le Conseil Municipal que la fréquentation de la structure de l'accueil périscolaire est très satisfaisante. En raison du nombre croissant d'enfants, l'agent en charge de cet accueil est désormais aidé, chaque soir, par un agent en Contrat d'accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) :

- l'aide aux devoirs peut être intensifiée,
- à la demande de plusieurs parents et pour répondre plus précisément à leurs besoins, l'accueil des enfants peut être proposé jusqu'à 18 h 30 (au lieu de 18 h actuellement).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité les nouveaux horaires proposés.

## **ACHAT DE TATAMIS**

Monsieur Patrice Genet, Maire-Adjoint, présente le projet d'achat de nouveaux tatamis en remplacement de ceux qui équipent actuellement le Dojo Daniel Dehais.

Une consultation a été engagée et la proposition retenue est celle de la société PROMOUVOIR pour un montant de 9 350,00 € HT pour 170 tatamis (répartis en 36 bleus et 134 jaunes).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention pour cette acquisition et, compte tenu des problèmes de sécurité, demande au Département l'accord d'acheter ce matériel sans attendre l'examen définitif de notre dossier.

## **MOTION RELATIVE A L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suite à la visite de la commission de sécurité et signale les problèmes rencontrés.

Le Conseil Municipal, réuni le 20 Décembre 2005, souhaite interpeller les pouvoirs publics sur l'application de la réglementation type J qui suppose des travaux importants de mise en sécurité avec un coût exorbitant pour nos seules communes.

D'autres financements devront nécessairement être recherchés et l'Etat, initiateur de la norme, y aura un rôle prépondérant.

Par ailleurs, le bâti de certaines de nos structures, dont la plupart ont été ouvertes dans les années 70 / 80, ne permettra pas l'adaptation au type J. La question du départ des personnes âgées dépendantes se posera alors avec force à un moment où les places en maisons de retraite médicalisées sont inexistantes et à un coût souvent supérieur au montant facturé aux résidents.

En plus de réclamer au Gouvernement les moyens financiers pour pouvoir effectuer les travaux de mise en sécurité découlant du type J, il est nécessaire de réfléchir, ensemble, à l'hébergement des personnes âgées devenues dépendantes. Il apparaît, en effet, illusoire de vouloir créer, chacun, sa structure médicalisée. L'échelon intercommunal est sans doute le niveau le mieux adapté pour ce genre d'établissement.

A l'unanimité, la présente motion est acceptée par le Conseil Municipal.

## **STELE DE CAUMONT**

Sur proposition de Monsieur James, Président de l'association *Rançon, Patrimoine vivant*, et en accord avec les descendants de la famille De Caumont, Madame le Maire de Saint Wandrille Rançon propose de léguer à la Commune de Caudebec en Caux une stèle érigée à la mémoire d'Eustache de Caumont, ancien Maire de Caudebec en Caux et Conseiller Général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve de retenir ce projet et d'envisager la localisation future.

## **DON D'UNE CHALOUPE**

Une personne du Trait souhaite faire don au Musée de la Marine de Seine d'une chaloupe en acier galvanisé rivetée en très bon état.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce don et réfléchit sur l'emplacement de cette dernière.

## **ITINERAIRE VOIES CYCLABLES**

Monsieur le Maire expose ce projet en cours d'élaboration en précisant les itinéraires prévus pour notre Communauté de Communes.

Fin 2007, devrait aboutir la portion Villequier/Caudebec Barre Y Va avec le véloroute du Conseil Général.

Les axes Capucins, traversée avenue Latham (pour les vélos et piétons) seront de la compétence conjointe du Conseil Général et de la Commune

03/07/2009

Le projet allant de la rue de la Tour d'Harfleur vers les abords du futur collège et le chemin de randonnée rejoignant la vallée de Sainte Gertrude sera de la compétence de la Commune.

### **MISE EN PLACE D'UN OFFICE DE TOURISME DE PAYS**

Monsieur le Maire présente aux élus un document relatif au projet de mise en place d'un Office de Tourisme de Pays regroupant la C.C.P.J. (Port Jérôme), la 3 CB (Bolbec) et la CCRB (Caudebec-en-Caux/Brotonne) ; ce projet (qui devrait aboutir à l'été 2006) a été présenté récemment à la Commission TOURISME de la Communauté de Communes, au Bureau et au Conseil Communautaire et a déjà fait l'objet de 7 réunions de travail.

### **REHABILITATION DE L'ANCIEN BAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opération encadrée par l'association du Bateau de Brotonne et par la Mission locale du Pays Caux-Vallée de Seine, sous la houlette du Conseil Régional, est prévue et les travaux auront lieu dès le mois de mai prochain pour une durée de 3 mois.